



# VOTRE AVIS DE RÉGULARISATION DE CHARGES ET DE NOUVELLES PROVISIONS

## Page 1 : Votre avis de régularisation de charges

Tout au long de l'année Vendée Logement esh paye des factures permettant le bon fonctionnement de votre logement ou de votre résidence. Dans un immeuble, ce sont les factures liées à l'entretien des parties communes, des ascenseurs, les ordures ménagères ou encore le chauffage et l'électricité, si vous bénéficiez de ces services. Si vous occupez une maison, il s'agit des factures liées à l'entretien de la chaudière, de la VMC, des ballons d'eau chaude solaires ... etc...

Chaque mois, vous payez des charges en plus de votre loyer. Ces charges sont des **provisions** : estimation des dépenses de l'année à venir. Vendée Logement esh, effectue une fois par an un calcul permettant de faire la différence entre les provisions et les dépenses réalisées c'est la **régularisation** des charges.

Somme totale des factures honorées par VL pour le logement ou le groupe de logements

Surface de votre logement dans le groupe de logements

Voir détails sous l'avis

Surface totale du groupe de logements

Montant total des provisions annuelles appelé avec votre loyer

Votre temps de présence

[ (Charge (A) / Total base (D)) × tantième utilisé (B) ] × (E) / (F)

Code Libellé	Charges à répartir (A)	Tantième utilisé (B)	Méthode	Total base (D)	Jours Présence (E)	Jours Total (F)	Montant constaté (G)	Montant appelé (H)	Montant régularisé (I)
201 provisions charges communes SU									
SU ELECTRICITE COMMUN	182,42	38,88	08	126,93	365	0365	55,88	431,88	
SU EAU	82,54	38,88	08	126,93	365	0365	25,28		
SU ENTRETIEN PROPRETE	872,52	38,88	08	126,93	365	0365	267,26	348,42	
220 Provision charge individuelle									
ENTRETIEN VMC ROBINNERIE RR	191,28	1,00	03	3,00	365	0365	63,76	59,97	
*** Total 01 25 1090 01 0002 04							412,18	491,85	-79,67

INCLUS DANS LA PROCHAINE FACTURE DE LOYER :

EN VOTRE FAVEUR 79,67

Charges individuelles du logement

Charges communes au groupe de logements

Montant restitué ou retenu sur votre compte locataire :  
Montant appelé moins le montant constaté

Le montant à régulariser (I) peut être positif ou négatif selon les provisions appelées : c'est pourquoi Vendée Logement esh vous le restituera celui-ci s'il est indiqué **EN VOTRE FAVEUR** ou retiendra celui-ci s'il est indiqué **À DEVOIR À LA SOCIÉTÉ** sur votre loyer du mois de mai.

## Page 2 : Votre avis de nouvelles provisions

**Comment sont estimées vos provisions ?** Vendée Logement esh ajuste tous les ans les **provisions** en tenant compte des dépenses de l'année écoulée et d'une progression liée à l'augmentation des tarifs.

Le montant mensuel est indiqué sur la ligne «provision charge mensuel».

NATURE DES CHARGES	CHARGES A REPARTIR		CHARGES LOCATIVES	
	MONTANT IMMEUBLE	BASE IMMEUBLE	BASE votre local	MONTANT votre prorata
SC TAXE ORDURES MENAGERES	1429,12	1062,00	117,00	157,45
Provision charges communes SC Mensuel				13,01
ENTRETIEN CHAUDIERE CHAUF. EAU	957,36	10,00	1,00	95,74
ENTRETIEN VMC robinetterie	660,00	10,00	1,00	66,00
Provision charge individuelle Mensuel				13,87

( Montant immeuble / Base immeuble )  
× Base votre local